

## Compte rendu de séance Séance du 11 Juillet 2014

L' an 2014 et le 11 Juillet à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE sous la présidence de Monsieur MEREAU Pascal Maire

**Présents** : M. MEREAU Pascal, Maire, Mmes : BONTEMPS Jeannine, JACQUET Anne-Laure, SENECHAL Andrée, SIMONNEAU Charène, VAGNAT Sabine, MM : BARREAU Pascal, CARTHELIER Gérard, FAVIER Yann, MOULINO Gilles, ROMAIN Jacques, TROUWAERT Dominique, VAGNAT SERGE

**Absents excusés** : Mme LAVRAT Maryline ayant donné procuration à Mme BONTEMPS Jeannine  
Monsieur PETIT Hervé,

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 07/07/2014

**Date d'affichage** : 07/07/2014

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en *Préfecture*

le : 16 JUIL. 2014

et publication ou notification

du : 19 JUIL. 2014

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme VAGNAT Sabine

### **Objet(s) des délibérations**

## SOMMAIRE

Indemnisation par les assurances - 2014\_07\_01

Convention d'accompagnement par la SAFER pour la vente de terrains communaux - 2014\_07\_02

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat - 2014\_07\_03

ECLAIRAGE PUBLIC plan REVE - 2014\_07\_04

Modification des statuts de la CDC LA SEPTAINE - 2014\_07\_05

Participation Fonds de Solidarité Logement (FSL) - 2014\_07\_06

### **Indemnisation par les assurances**

réf : 2014\_07\_01

Monsieur le maire expose que lors de sinistres, des indemnités d'assurances peuvent être versées à la collectivité et demande au conseil de l'autoriser à les percevoir au nom de la commune pendant toute la durée de son mandat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité à la perception par le Maire, au nom de la Collectivité, des indemnités de toutes natures pouvant revenir à la commune de quelques organismes que ce soit.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Convention d'accompagnement par la SAFER pour la vente de terrains communaux**  
**réf : 2014\_07\_02**

**Vu** le projet de la commune de vendre une partie de la réserve foncière agricole communale,

**Vu** la Convention d'étude foncière préalable à la vente des terrains communaux signée avec la SAFER du Centre le 21 mai 2013,

**Vu** les résultats de l'étude foncière menée par la SAFER du Centre (phase 1 et phase 2),

**Considérant que** dans ce cadre, les parcelles suivantes pourraient être vendues par la commune de Villequiers dans les conditions suivantes :

PARCELLES	SURFACE	NATURE REELLE	VALEUR LIBRE en €/HA	VALEUR LIBRE en €	DECOTE	VALEUR OCCUPE en €/HA	VALEUR OCCUPE en €	EXPLOITANT ACQUEREUR
D238	8 ha 01 a 15 ca	Terres	5 700	45 665	15%	4 845	38 816	ANDRE Claire 8 ha 01a 15 ca 38 816 €
ZH13	2 ha 05 a 60 ca	Près	3 550	7 298	-	-	-	Bail à résilier
C26	1 ha 57 a 40 ca	Près	3 550	5 588	-	-	-	3 ha 97 a 05 ca
C27	34 a 05 ca	Près	3 550	1 208	-	-	-	14 094 €
C144	6 ha 24 a 00 ca	Terres	5 750	35 880	15%	4 887	30 498	FONTAINE Arnaud
C157	89 a 34 ca	Terres	5 750	5 137	15%	4 887	4 366	10 ha 52 a 29 ca
C159	3 ha 15 a 39 ca	Terres	5 750	18 135	15%	4 887	15 415	51 430 €
C26	1 ha 60 a 00 ca	Près	3 550	5 680	-	-	-	Bail à résilier
C7	1 ha 87 a 60 ca	Près	3 550	6 659	-	-	-	3 ha 47 a 60 ca
C161	23 a 56 ca	Terres	5 750	1 354	15%	4 887	1 151	12 339 €
ZA18	25 a 00 ca	Terres	5 900	1 475	15%	5 015	1 254	LECLERC Pierre 25 a 00 ca 1 254 €
C8 partie <sup>1)</sup>	77 a 20 ca	Terres	5 600	4 323	15%	4 760	3 675	LEVEQUE Arnaud
C9	3 ha 64 a 75 ca	Terres	5 600	20 426	15%	4 760	17 362	8 ha 87 a 20 ca
ZE27	2 ha 55 a 90 ca	Terres	5 900	15 098	15%	5 015	12 833	39 100 €
ZI142	74 a 95 ca	Près	3 250	2 436	15%	2 762	2 070	
ZI143	1 ha 14 a 40 ca	Près	3 250	3 718	15%	2 762	3 160	
<b>TOTAL</b>	<b>35 ha 10 a 29 ca</b>							<b>157 033 €</b>

A ce montant, il conviendra de déduire les frais de géomètre lié au bornage pour la division des parcelles C8 et ZA18 soit un montant d'environ 2 000 €. A noter que les frais de notaire pour l'acquisition de ces parcelles sont à la charge des acquéreurs

**Considérant que** dans ce cadre, la SAFER du Centre soumet à la commune la signature d'une deuxième convention pour accompagner la commune de Villequiers dans la vente des terrains communaux. Pour cela, elle propose de :

- rédiger les protocoles d'accords de vente entre la commune de Villequiers et les exploitants en place acquéreurs à savoir ANDRE Claire, FONTAINE Arnaud et LEVEQUE Arnaud,
- rencontrer individuellement les exploitants en place acquéreurs pour signature des protocoles d'accords,
- accompagner la collectivité dans cette démarche de vente jusqu'à la signature des actes chez le notaire.

moyennant un coût d'intervention de la SAFER de 480,30 € HT par protocole d'accord.

**Après lecture de l'étude foncière, des résultats de cette étude foncière et de la convention proposée par la SAFER,**

**Et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- de vendre les parcelles ci-après, pour une superficie totale de 27 ha 40 a 64 ca et un montant de 129 346 € :  
D238 au prix de 38 816 € à Mme ANDRE Claire  
C144, C157, C159 et C161 au prix de 51 430 € à M. FONTAINE Arnaud  
C8p, C9, ZE27, ZI142 et ZI143 au prix de 39 100 € à M. LEVEQUE Arnaud
- de surseoir à la cession, au profit de la SAFER du Centre, des parcelles actuellement en prés :  
ZH13, C26, C27 et C7
- de missionner la SAFER du Centre pour rédiger les protocoles d'accords avec les exploitants,
- de signer la convention proposée par la SAFER du Centre moyennant un cout d'intervention à la charge de la commune d'un montant de 480,30 € HT par protocole d'accord,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier (protocoles d'accords de vente avec les exploitants agricoles en place, actes authentiques de ventes, et convention d'accompagnement pour la vente de ces terrains avec la SAFER ...).

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

**réf : 2014\_07\_03**

Le conseil municipal, ayant pris connaissance du courrier de l'AMF du 12/06/2014 relatant les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat, rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le "bien vivre ensemble" ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de VILLEQUIERS estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que le conseil municipal, après en avoir délibéré, soutient les demandes de l' AMF

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat ;
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense ;
- réunion urgent d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**ECLAIRAGE PUBLIC plan REVE**

**réf : 2014\_07\_04**

Le Conseil Municipal,

Après examen du devis proposé par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher pour la rénovation de l'éclairage public route de Gron, d'un montant de 7 295,00 € HT selon le plan de financement ci-après dans le cadre du plan REVE :

- participation du SDE	=	5 106,50 € HT
- participation communale	=	2 188,50 € HT

Accepte à l'unanimité la proposition, et autorise Monsieur le maire à signer la commande de travaux.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Modification des statuts de la CDC LA SEPTAINE**

**réf : 2014\_07\_05**

Monsieur le maire expose que lors du Conseil Communautaire du 07 juillet 2014, la Communauté de Communes de la Septaine a délibéré pour intégrer dans le groupe de compétences optionnelles "Politique du logement et du cadre de vie", la compétence suivante :

"Elaboration et mise en oeuvre d'un Plan Local de l'Habitat (P.L.H.)"

Les communes adhérentes sont invitées à se prononcer sur cette modification.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la mise en oeuvre de cette compétence.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Participation Fonds de Solidarité Logement (FSL)**

réf : 2014\_07\_06

Depuis 2006, la Commune contribue dans le cadre d'une convention avec le Conseil Général, au financement du fonds de solidarité logement, qui comprend les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées.

A titre d'information, pour l'année 2013, c'est une somme globale de 2 995,00 €, qui a été attribuée en aide à des ménages de la commune, alors même que la collectivité a abondé le fonds à hauteur de 585,00 €.

Le conseil après en avoir délibéré, décide de reconduire sa participation pour 2014 selon les taux proposés à savoir :

- 1,98 € par habitant pour le logement
- 0,64 € pour l'énergie
- 0,22 € pour les impayés d'eau

et autorise Monsieur le maire à signer la convention avec le Conseil Général.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Questions diverses :**

*Vente coupe de bois parcelle n°10* : la société International Paper, Comptoir des Bois de Brive a proposé une offre à 1 800 €. Le conseil accepte à l'unanimité cette offre.

*Devis ONF* : un devis pour des travaux sylvicoles, d'un montant TTC de 7 244,60 €, a été transmis par l'ONF.  
Le conseil décide de mettre ce devis en attente.

*Pôle Emploi* : Monsieur le maire fait part de sa rencontre avec Madame VACCA conseillère Pole Emploi qui lui a présenté le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE).

Ce contrat s'adresse aux collectivités territoriales et bénéficie d'une aide de 90 % de l'Etat pour une durée hebdomadaire de 20 heures si embauche d'un demandeur d'emploi de 50 ans et plus bénéficiant du RSA.

*Sapins Rue Basse* : deux riverains de la rue Basse proposent de donner une participation pour l'abattage de deux sapins gênants, appartenant à Messieurs BAZOT et QUINTANA.

Le conseil municipal fait savoir qu'il n'y aura pas de participation de la commune pour l'abattage de ces deux arbres situés en domaine privé.

#### **Complément de compte-rendu :**

*SIAEP (J. ROMAIN)* : le point de captage de Villequiers s'avère être pollué. Un courrier co-signé par le SIAEP et la commune sera adressé aux agriculteurs exploitants autour de ce captage.

#### **CDC LA SEPTAINE :**

- Monsieur LEMAIGRE, responsable de la commission travaux, a visité l'ancien bureau de poste où pourrait être créée la future cantine scolaire.

- Commission Culture (Sabine VAGNAT) : le règlement intérieur et les conditions d'entrée à l'école de musique de LA SEPTAINE pour la rentrée 2014/2015 ont été établis.

- Commission Communication (Sabine VAGNAT) : le journal de la CDC sera publié deux fois par an. La 1ère diffusion sera faite en décembre avec un tirage de 5 000 exemplaires.

Séance levée à : 21:30

En mairie, le 18/07/2014  
Le Maire  
Pascal MEREAU